

Trafic de stupéfiant à Makokou

Nze Gnambi pris avec une cuisse de cannabis sur lui

SCOM
Libreville/Gabon

POUR se mettre à l'abri de la précarité, Landry Nze

Gnambi, Gabonais de 31 ans, n'a pas trouvé mieux que de se lancer dans le trafic du cannabis. Malheureusement, cette option suicidaire lui a valu son ar-

restation, le lundi 25 juin dernier, par les éléments de l'Office central de lutte anti-drogue (Oclad) de Makokou. Sur lui, une cuisse de ce stupéfiant d'une valeur de 210 000 francs. Trois jours plus tard, il a été déféré devant le procureur de la République, qui l'a incarcéré au pénitencier local. Il est 16 heures environ, le jour de l'interpellation du dealer présumé. Les agents de l'unité spécialisée des Forces de police nationale (FPN) sont en faction au village Lyoko-Ngota, à environ 10 km de Makokou, sur l'axe Makokou-Okondja. Entre-temps, Landry Nze Gnambi est confortablement assis dans un véhicule à usage de transport en commun. Parvenu au poste de contrôle, le transporteur



Le présumé dealer tenant sa cuisse de cannabis entre les mains.

est aussitôt sommé de s'arrêter. "En procédant à la fouille des bagages du mis en cause, les flics sont tombés sur la marchandise illicite", indique une source policière proche de l'enquête.

Nze Gnambi est débarqué du véhicule avec son colis, puis conduit au quartier général (QG) de l'Oclad, où débute un interrogatoire censé révéler aux limiers, notamment, la provenance

de la drogue. Le dealer présumé, qui ne tient pas à ce que l'entretien tire trop en longueur, avoue aussitôt qu'il aurait acheté le cannabis au village Indombo, à 136 km de Makokou. Mieux, les Officiers de police judiciaire (OPJ) apprennent que le hameau en question compte de vastes champs dans lesquels le produit illicite serait cultivé par des femmes.

Le mis en cause n'est pas à sa première tentative, car Landry Nze Gnambi serait connu des services judiciaires pour s'adonner au commerce du chanvre. Il aurait déjà été interpellé par une unité de la gendarmerie nationale, qui l'aurait relâché après moult pressions de la part de son entourage!

Coulisses du Tribunal

Le défi de l'honneur

AVEC l'appui de l'Unicef, la direction générale des droits de l'Homme a donc pris sur elle, le soin de sensibiliser les Forces de sécurité et de défense au respect des droits de la personne humaine, et principalement ceux des enfants. L'exercice consiste à faire comprendre aux policiers, gendarmes, matons et autres militaires qu'au-delà du Code pénal qui constitue vraisemblablement leur principal outil de travail, il y a d'autres instruments internationaux librement ratifiés par le Gabon, et auxquels les autorités doivent fortement prêter attention dans le cadre de l'administration judiciaire. Il s'agit, en réalité, de faire en sorte que tous ceux qui ont choisi de faire carrière dans la protection des personnes et des biens, tout en étant professionnels, exercent leur métier en ayant un visage plus humain qu'ils ne l'ont aujourd'hui.

En cela, l'initiative de la direction générale des droits de l'Homme est louable et mériterait même d'être amplifiée tant au sein des prisons et casernes de l'intérieur du pays, que de celles de Libreville où, malheureusement, de nombreux éléments des corps habillés violent encore trop souvent les droits reconnus à tout être humain. Il n'y a qu'à voir ce que subissent au quotidien les personnes gardées à vue dans les commissariats de police et brigades de gendarmerie. Des milieux où elles sont soumises à toutes sortes d'humiliations par des agents, semble-t-il, peu au fait des droits reconnus aux mis en cause. Retrait des vêtements du corps, manque de médicaments et d'hygiène dans les cellules, détournement d'aliments et de médicaments apportés par leurs familles constituent, entre autres, le lot quotidien des personnes interpellées et autres prisonniers. Et comme si cela ne suffisait pas, de nombreux policiers et gendarmes continuent à faire usage de la torture comme moyen privilégié pour obtenir des aveux chez un prévenu. Alors qu'il leur suffirait simplement, ainsi que l'a d'ailleurs expliqué et démontré, récemment, un haut gradé de la gendarmerie nationale, d'appliquer des méthodes apprises au cours de leur formation d'agents de police judiciaire. De même, commissariats et brigades sont érigés, sous nos cieux, en « centres de correction », au point qu'il suffit à un individu au quartier voulant punir son fils devenu "ingouvernable" ou régler des comptes à quelqu'un d'autre, de recourir à une connaissance des corps habillés pour que ce dernier le mette en cellule pendant quelques jours. Des arrangements pourtant nullement encadrés par la loi, mais qui font partie des pratiques courantes chez nos policiers et gendarmes.

DETENTIONS ARBITRAIRES. Et que dire des agents pénitentiaires qui, parfois à la barbe de magistrats eux-mêmes à l'origine de détentions arbitraires dans les geôles, se permettent de faire entrer de simples voleurs de poules dans des salles d'audience avec des menottes aux poignets ? Qu'en est-il des traitements infligés aux personnes interpellées lors de contrôles de routine et jetées sans ménagement dans des camions ? Que retenir de l'impolitesse, de la nervosité et des violences qui caractérisent, aujourd'hui, nombre d'agents lors d'interventions ? Que penser du maintien en prison de mineurs au-delà des délais encadrés par les conventions internationales ? Que font des enfants nés de mères prisonnières dans les lieux de la détention ?

Ce sont là autant d'interrogations qui montrent bien qu'en matière de sensibilisation au respect des droits de l'Homme au Gabon, le chantier est encore énorme, et ne pourrait se construire sans un véritable engagement des organisations de la société civile. Surtout que les recrutements des personnels au sein des différents corps de sécurité et de défense ne sont pas toujours de nature à faciliter les choses. En cause, le social qui semble prendre le dessus sur le mérite, la discipline, la morale et les autres valeurs humaines nécessaires à l'accomplissement de la délicate mission consistant à protéger les personnes et leurs biens. Conséquence, les responsables de ces entités militaires sont souvent bien obligés de faire avec ces éléments incontrôlés. En espérant qu'ils deviendront de bons citoyens, comme par miracle, une fois qu'ils ont été incorporés dans les rangs. Mais à l'épreuve des faits, il apparaît clairement que cette transformation tarde à se concrétiser, lorsqu'elle n'est pas simplement impossible. A charge donc à la direction générale des droits de l'Homme de persévérer et de marteler davantage pour tâcher d'obtenir un bon réseau de pairs-éducateurs au sein des forces de sécurité et de défense. Il en va du respect des engagements pris par le Gabon à l'international.

Par Olivier NDEMBI

Agression physique à Lambaréné

En prison pour avoir infligé des blessures à son " rival "

E.N.
Lambaréné/Gabon

LA dispute qui a entraîné en prison Alvine Meye Edane, 19 ans, restera longtemps gravée dans la mémoire de certains élèves du lycée Charles Mefane de Lambaréné. Ce dernier ayant causé à son condisciple Darius Moulengui Bouibangou, son aîné d'un an, des points de suture au niveau du cou. Ce jour-là, aux environs de 15 heures, une dispute éclate entre les deux amis à cause d'une fille, Line Mengue Nguema, au sein du lycée. Moulengui échangeait avec la fille lorsque, arrive soudain Meye qui se met à faire des avances à Mengue, devant le petit ami de cette dernière. Moulengui demande alors à son amie de regagner sa classe. Puis s'adresse à son ami : « C'est une provocation ou quoi ? Qu'est-ce que tu veux démontrer ? », demande-t-il à l'intrus. A ces questions, l'autre réplique qu'il ne savait pas que c'était sa copine. Mais au fur et à mesure que la discussion évolue, le ton monte entre les deux élèves. C'est alors que Meye se saisit d'un tesson qu'il enfonce à son ami au niveau du cou, avant de prendre la poudre d'escampette. Le blessé est tout de suite conduit à l'hôpital pour des soins. Entre-temps, informés de la situation, les parents de la victime se rapprochent du lycée pour prendre connaissance de l'affaire. Ils se rendent ensuite à la brigade de gendarmerie pour porter plainte contre l'élève en fuite. Alors que des recherches sont engagées contre ce dernier, Mlle Mengue Nguema qui sait qu'il est recherché, lui envoie un sms lui demandant de s'enfuir ou de se cacher. Dès cet instant,

Meye prend l'option de quitter la ville en direction de Port-Gentil. Mais sept jours plus tard, c'est le père du présumé agresseur qui va ramener son fils pour qu'il réponde de ses actes. Présenté au parquet, et après avoir fait ses aveux au procureur de la République, il a été placé sous mandat de dépôt.



Alvine Meye Edane derrière les barreaux où il attend d'être jugé.

Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
Cabinet du Ministre
000018 CAB/MENET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique informe les parents d'élèves de la tenue régulière de la Commission d'orientation en classe de sixième (6^e) dont les résultats seront rendus publics à la prochaine rentrée administrative 2016 – 2017. Toutefois, la communication des noms des admis par affichage sera effective dès le jeudi 07 juillet 2016.

Fait à Libreville, le 05 Juillet 2016

Monsieur Florentin MOUSSAVOU